



40^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Timor-Leste

(Genève, le 27 janvier 2022)

Intervention du Luxembourg

Je vous remercie.

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Timor-Leste et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les quatre recommandations suivantes:

1. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
2. Rédiger et adopter un plan d'action national sur les droits humains ;
3. Ériger le viol conjugal et l'inceste en infractions distinctes ;
4. Augmenter la couverture et l'accessibilité des services de santé, notamment afin de garantir l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs à la population dans les zones reculées.

Le Luxembourg félicite le Timor-Leste pour la mise en place d'un plan d'action national sur la violence fondée sur le genre, ainsi que du plan d'action pour les femmes, la paix et la sécurité. Le Luxembourg encourage également le Timor-Leste de continuer avec la préparation des rapports internationaux manquants sur lesquels il est déjà en train de travailler.

Le Luxembourg souhaite beaucoup de succès au Timor-Leste dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.